

Laboratoire de la santé des végétaux – site d’Angers
Offre de prestations - volet 2 : recommandations pour analyses

Les présentes conditions complètent les conditions générales en termes de recommandations pour le prélèvement et l’envoi d’échantillons pour analyses.

Pour un diagnostic ou une détection :

- Prélever en plusieurs exemplaires les organes malades présentant des symptômes à différents stades d’évolution. Le prélèvement doit contenir une partie indemne et ne doit pas être totalement mort ou desséché ;
- L’organe (ou la portion d’organe) doit être suffisamment important pour encadrer largement les symptômes, dans certains cas, il est préférable de prélever la plante entière ;
- Isoler les racines dans un sac plastique noué autour du collet ;
- Pour certaines analyses (ex : bactériologique sur plant de tomate, diagnostic), il est nécessaire de nous transmettre un plant entier ;
- Pour une analyse de détection, les organes périssables prélevés (feuilles, tubercules,..) devront être en bon état de fraîcheur.

Pour une détection sur semences :

L’échantillonnage varie selon le type de matériel végétal (**volet 3**). Il est vivement souhaité que la Masse de Mille Semences (MMS) soit indiquée sur le document accompagnant l’échantillon.

Pour les échantillons de type liquide ou semi liquide, terres ou boues :

Ils devront être conditionnés dans un flacon plastique, fermé hermétiquement, le tout placé dans un emballage suffisamment solide pour éviter sa détérioration. L’échantillon est dans ce cas constitué d’un litre ou équivalent d’un litre pour les échantillons semi-liquides ou solides.

Remarque : en cas de doute sur la nature de l’échantillon à prélever et son expédition, prendre contact avec le laboratoire pour en préciser les modalités.

Apporter du soin au conditionnement de l’échantillon pour l’expédition

- Pour un échantillon frais, réaliser un envoi dans les plus brefs délais après le prélèvement ;
- Pour les analyses en bactériologie ou OGM, envelopper l’échantillon dans du papier journal ou du papier absorbant, puis dans une poche plastique sur laquelle est reportée le numéro d’identification de l’échantillon, le tout dans un colis solide.
- Pour les analyses de virologie ou de phytoplasmiologie, éliminer toute trace d’humidité de l’échantillon en essuyant délicatement les surfaces puis placer le dans une poche plastique fermée hermétiquement sur laquelle est reportée le numéro d’identification de l’échantillon, le tout dans un colis solide ;
- Pour les plantes en pots, placer le pot dans un sac plastique et le ceinturer au collet afin que la plante soit exempte de terre.

Attention : les fiches de demande d’analyse correspondant aux échantillons doivent être apposées à l’extérieur du colis, afin d’être protégées de toute souillure et afin que le laboratoire puisse avoir connaissance du contenu avant ouverture. Les demandes d’analyse dûment renseignées doivent comporter les mêmes références que celles indiquées sur les échantillons. Hors de ces conditions, le laboratoire pourrait refuser de réaliser les analyses sur l’échantillon transmis.

Les échantillons peuvent être adressés au laboratoire de diverses manières :

- dépôt directement au laboratoire: Si manquante, une fiche de demande d’analyse sera renseignée à l’accueil (**volet 4**).
- envoi: conditionné selon les recommandations. Les échantillons susceptibles de se dégrader rapidement et pour lesquels une analyse est urgente, devront être envoyés par transport rapide (ex : matériel végétal transmis pour analyses complémentaires). Les échantillons d’eau et effluents liquides doivent notamment être acheminés dans un délai maximum de 24 heures-

Remarque : prévenir le laboratoire préalablement à l’envoi du colis par téléphone, fax ou mél, particulièrement pour un nombre d’échantillons supérieur à 10. En cas de doute, un appel téléphonique auprès du laboratoire permet de s’assurer de l’acceptabilité de la demande ou de la réception des échantillons par celui-ci.

Les échantillons devront être expédiés de façon à ce qu’ils puissent être réceptionnés au plus tard le jeudi ou le vendredi matin avant 10 heures, pour pouvoir être traités dans les meilleurs délais, notamment le jour de leur réception pour les échantillons d’eau et effluents liquides. En cas de dépassement du délai d’acheminement recommandé, les résultats pourront être assortis de réserves.